

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

JUILLET-AOÛT
2010

AMiO

20 MILLIARDS DE PERDUS ...

DÉPÊCHE
Toi!

J'AI PAS
QUE ÇA
A' F...



PAS POUR TOUT LE MONDE!



ÉDITO
La CGSP dit au PS:
« tout reste à faire »
P. 3



DOSSIER
Fraude fiscale
un hold-up
à l'envers P. 4



AMiO
SPF Justice
« Respect de la vie »
P. 15

La conquête sociale passe par les tribunaux

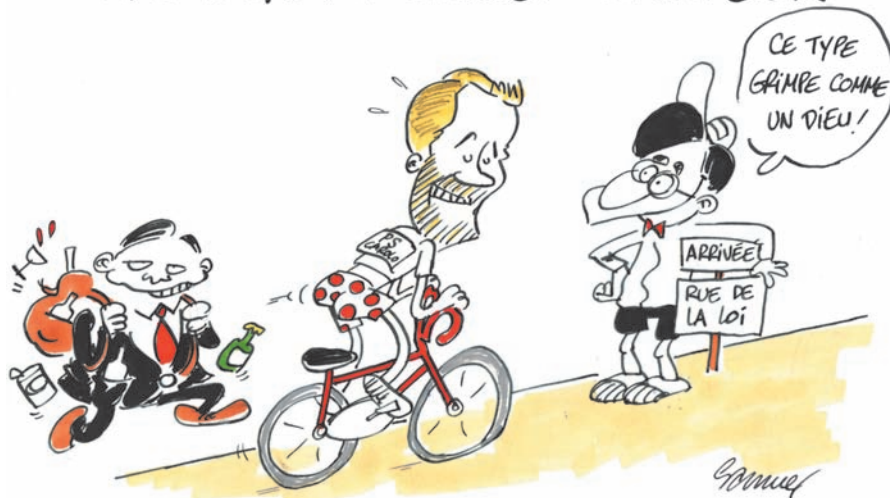
Alors que la Belgique prend les rênes de l'Union européenne (pour le second semestre 2010), la CGSP wallonne a décidé d'une série d'actions durant ces six mois de présidence. Un séminaire de travail s'est ainsi tenu, le 1^{er} juillet, sur « l'avenir du droit du travail dans le cadre de l'intégration européenne ». Objectif : dresser un panorama actualisé de la jurisprudence et réfléchir aux actions syndicales possibles devant les tribunaux.

Jusqu'à aujourd'hui, les points de vue du monde du travail ont, en effet, été peu défendus par les institutions européennes, la Commission européenne prenant plus souvent le parti des libertés économiques que celui des droits sociaux. La Cour de Justice européenne a, elle-même, confirmé cette interprétation donnant la primauté aux libertés économiques (établissement, prestation de services) dans certains arrêts (« Viking » et « Laval » en 2007, « Rüffert » et « Luxembourg » en 2008).

Le Conseil et le Parlement européens ont également adopté, en juin 2008, un règlement (Rome I) qui assimile le contrat de travail à un simple contrat civil entre parties égales. Une position qui, sous couvert de pragmatisme, est très idéologique : elle nie tout rapport de force entre les parties, remettant en cause les avancées du droit collectif du travail qui mettaient le travailleur isolé à l'abri de l'arbitraire.

La CGSP est bien décidée à peser de façon décisive pour faire pencher la balance européenne vers le social, avec une action plus affirmée du côté juridique ou législatif qui viendrait renforcer l'action syndicale de terrain.

MAGNETTE, MEILLEUR GRIMPEUR



DANS NOS RÉGIONALES

Hainaut occidental

Horaire d'été. Du 5 juillet au 27 août 2010 inclus, nos locaux sis place Verte, 15 à 7500 Tournai seront accessibles :

- de 8h à 15h du lundi au jeudi,
- de 8h à 12h le vendredi.

Avant tout déplacement, s'assurer au 069 226 151 de la présence de votre responsable.

Huy

Horaire d'été. Les bureaux de la Régionale de Huy seront fermés du lundi 2 août au lundi 16 août 2010 inclus.

Huy et Luxembourg

Journée des pensionné(e)s en Ardennes. Jeudi 16 septembre 2010, les Régionales de Huy et Luxembourg organisent une « journée en Ardennes ». Visite de la chocolaterie « Cyril », barbecue musical au Centre de vacances de Borzée et shopping à La Roche.

Prix : 25 € tout compris.

Renseignements et inscriptions :

Huy : 085 824 555

Luxembourg : 063 230 100.

Charleroi

Visites : du verre à l'escargot

Organisées par le Comité régional intersectoriel des pensionnés et pré-pensionnés, le 7 septembre 2010.

Départ : 8h30 derrière la gare de Charleroi Sud (Villette).

Matin : Musée du verre à Trélon.

Midi : repas au verger pilote à Maroilles.

Après-midi : ferme hélicicole à Croix Caluyau (Landrecies). Retour vers 19h.

Inscription à la CGSP au 071 797 111 (Lily) pour le 23 août au plus tard.

Coût : 37 € à verser sur le compte n°877-2028501-50 de la CGSP Charleroi avec la mention « verre » (après inscription).

Luxembourg

La régionale de Luxembourg sera fermée du 26 juillet au 6 août.

visitez notre site :

www.irw-cgsp.be

La CGSP dit au PS : « tout reste à faire »

Au lendemain du scrutin politique, le constat est clair. La Flandre et la Wallonie ont voté aux antipodes : la Wallonie pour une gauche progressiste et la Flandre pour la droite conservatrice.

Les deux grands gagnants sortis des urnes – le PS d’un côté, la N-VA de l’autre – ne pourront cependant pas constituer un gouvernement à eux seuls. D’autres partis devront se joindre à une coalition pour former une majorité suffisante pour gouverner. Clairement là encore, le choix de la CGSP va à un renforcement de la gauche au sein du gouvernement fédéral.

Pas de tabou institutionnel

Un autre constat apparaît clairement : la réforme de l’État devient inéluctable. Pour la CGSP, il ne faut pas avoir peur de s’engager dans cette négociation, de s’y préparer, sans aucun tabou. Une négociation sans exclusive ne signifie cependant pas qu’il faille baisser la garde sur les intérêts wallons et bruxellois. Au contraire ! Il faut leur assurer les leviers de leur développement.

Mais pour la CGSP, c’est l’impact de la crise socio-économique qui doit concentrer l’essentiel de l’attention des responsables politiques.

Former un gouvernement, oui... Brader les services publics, non !

Depuis plusieurs semaines, les messages de « *rigueur nécessaire* », « *pas d’alternative à l’austérité des finances publiques* » sont serinés à longueur d’ondes et de propos d’experts bien placés. Nous savons très bien que cela prépare le terrain à une nouvelle politique visant à remettre en cause les services publics, la sécurité sociale et nos mécanismes de solidarité. Tout le contraire de ce que nous voulons !

Car les services publics sont, surtout en période de crise, le dernier rempart de protection sociale. Ils préservent l’accès de tous aux services essentiels, aux services vitaux. En période de crises financière et économique, ils sont des instruments de solidarisation de notre société.

La sécurité sociale et les services publics ne peuvent donc être bradés contre des postes de ministres ou le bon déroulement d’une négociation institutionnelle. Nous le disons clairement. Si le programme du prochain gouvernement devait faire le choix de l’austérité, fût-elle déguisée en « *rigueur* », la CGSP s’y opposera vigoureusement. Les Wallons et Wallonnes ont fait le choix de la gauche et de la solidarité fédérale. Ce choix doit être respecté. Au PS de ne pas nous décevoir.

Le monde du travail n’acceptera pas d’être trompé, une nouvelle fois !

*Francis Wégimont,
Secrétaire général de l’IRW*

20 milliards de perdus ...pas pour tout le monde !

20 milliards d'euros ne rentrent pas dans les caisses de l'État! Entre 5 et 6 % du PIB. Une étude universitaire commanditée par la FGTB le prouve.

Les résultats parlent d'eux-mêmes : le montant des recettes fiscales non perçues du fait de l'économie souterraine s'élève à au moins 20 milliards d'euros par an, selon le Département d'Économie appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (Dulbea). Une étude scientifique et argumentée, réalisée à la demande de la FGTB.

Tout est question de méthode

Pour arriver au chiffre de 20 milliards, les experts du Dulbea ont utilisé deux méthodes différentes d'estimation de l'économie souterraine, puis ont croisé les résultats et les ont comparés à d'autres estimations existantes.

La première méthode consiste à comparer les revenus des ménages – issus de l'enquête sur les budgets des ménages – avec les revenus des personnes physiques – déclarés à l'administration fiscale. L'écart entre ces deux revenus (après ajustements) permet au Dulbea d'obtenir le montant du revenu disponible non déclaré. Pour 2006, les recettes non perçues s'élèvent ainsi à 20 milliards d'€, soit environ 6 % du PIB.

La seconde méthode se fonde sur la comparaison entre ce que devrait théoriquement rapporter la TVA (taux théorique moyen de 16,77 %) et ce qu'elle rapporte effectivement

FRAUDE FISCALE UN HOLDUP À L'ENVERS



(taux effectif de 14,12 %). On arrive avec cette méthode à un revenu global non déclaré de 48 milliards par an, ce qui donne au taux moyen d'imposition un manque de recettes fiscales et sociales de l'ordre de 24 milliards à raison de 2/3 d'impôts non perçus et 1/3 de cotisations sociales éludées.

20 milliards
c'est entre 5 et 6 %
du PIB et un montant supérieur
au déficit annuel de la Belgique ;
ou encore 150 € par mois
par personne !

Quelle que soit la méthode, on arrive donc à une perte de recettes fiscales d'environ 20 milliards d'euros !

L'intérêt de l'étude du Dulbéa est double. Premièrement, le résultat est fiable car les deux méthodes d'évaluation de la fraude donnent des résultats iden-

tiques qui concordent avec plusieurs autres études menées ces dernières années et qui toutes estiment la fraude fiscale entre 5 et 8 % du PIB (excepté celle de la Banque Nationale). Et ce résultat concorde avec d'autres études : entre 5 et 6 % du PIB en 1980-85 pour les professeurs Geermons et Mont qui ont travaillé sur la demande de monnaie ; 6,6 % en 1990 pour le professeur Lacko qui a travaillé sur la consommation d'électricité ; 7,33 % en 2003 pour le professeur Schneider dont les travaux ont servi de base à la Commission d'enquête parlementaire relative à la fraude fiscale. Deuxièmement, cette étude confirme les déclarations précédentes de la CGSP sur l'ampleur de la fraude fiscale.

La Belgique, mal classée en Europe

Outre le fait de quantifier la fraude fiscale en Belgique, l'étude du Dulbea permet également de situer dans ce domaine notre pays sur la scène internationale. Depuis ces 20 dernières années, la Belgique est, avec les pays du Sud, le pays où l'économie souterraine est la plus élevée en Europe occidentale. Après l'Irlande, la Grèce et l'Espagne, la Belgique est ainsi le pays européen où la taille de l'économie souterraine est la plus élevée.

Calcul de la fraude fiscale à l'aide de l'enquête sur le budget des ménages (en milliards d'euros)

Revenus déclarés aux autorités fiscales

149,5 milliards euros de revenu total net imposable
 +
 4,6 M € de dépenses déductibles
 =
 154,1 M € de revenu brut
 -
 47,8 M € d'impôts payés sur le revenu total net
 =
 106,3 M € de revenu disponible (après ajustements)

Revenu disponible d'après l'enquête sur les budgets des ménages = 151,3 M €

151,3 M € - 106,3 M €
 =
 45 M € de revenu non déclaré aux autorités fiscales
 x
 45 % (taux d'imposition marginal)
 =
 20,3 M € de perte en recettes fiscales

108 recommandations

Quelle que soit la méthode d'évaluation, la hauteur des chiffres qui échappe à l'impôt montre que la marge d'action est énorme.

En 2009, une commission d'enquête parlementaire de la Chambre « sur les grands dossiers de fraude fiscale » s'était d'ailleurs penchée sur la question et avait formulé, dans son volumineux rapport, 108 recommandations. Ce rapport avait été approuvé par tous les partis. Mais il était resté, en grande partie, lettre morte.

Ainsi, sur les 108 recommandations qui devaient guider l'action du Gouvernement dans la lutte contre la fraude fiscale, 8 seulement ont été mises en œuvre, 15 l'ont été partiellement, les 85 autres ne sont pas encore appliquées. Évidemment, ce sont les plus grosses réformes - comme la levée du secret bancaire, l'alourdissement des peines pour fraude et la collaboration avec les Parquets, la responsabilisation des conseillers fiscaux, la lutte contre l'ingénierie fiscale et les montages abusifs ou encore l'octroi d'un pouvoir de police aux contrôleurs fiscaux - qui ont ainsi été laissées dans les cartons.

Pour la FGTB et la CGSP, il est indispensable que le prochain gouvernement concrétise l'ensemble des 108 recommandations de la commission parlementaire sur la fraude fiscale. En particulier, celle concernant la suppression du secret bancaire, qui protège les fraudeurs les plus qualifiés et organise dans les faits une amnistie fiscale permanente.



Dans un premier temps, cela signifie au moins l'adoption de la proposition politique qui a déjà été soumise au Conseil d'État et à la Commission du respect de la vie privée. Toutefois, à terme, et afin de faciliter véritablement l'efficacité du travail de l'administration fiscale, il faudra que la Belgique adopte un système comparable à celui en vigueur en France où, chaque année, les banques mettent à la disposition de l'administration fiscale, sous la forme d'un fichier numérique, les données concernant les comptes et les intérêts touchés.

Un enjeu de société

L'intérêt de la FGTB sur ce sujet n'est bien entendu pas que scientifique. L'enjeu est largement plus important. Les finances publiques sont au plus bas, la dette est au plus haut et la tourmente à laquelle la monnaie européenne doit faire face ravive les plaidoyers pour une nouvelle cure d'austérité. Où trouver l'argent pour réduire le déficit creusé par la crise financière et l'aide apportée au secteur bancaire ? Avec quel argent mènera-t-on une politique de relance de l'emploi ? Comment financer correctement la sécurité sociale et notamment les secteurs de la santé et des pensions alourdis par le poids des ans d'une population vieillissante ?

La lutte contre la fraude fiscale constitue assurément une des solutions à mettre en œuvre. Il faut, pour cela, une réelle volonté politique et, en Belgique, celle-ci n'est



que de façade : le poste de secrétaire d'état à la lutte contre la fraude fiscale aurait pu judicieusement être renommé « secrétaire d'état à la NON lutte contre la fraude fiscale ».

Ainsi, en 2006, un dossier dans Le Vif-L'Express, s'intitulait « Gros fraudeurs, la démission de l'État ». Analysant plusieurs affaires récentes, dont celle de la KB-Lux, les rédacteurs de ce dossier concluaient que

« ceux qui passent à travers les mailles du filet dirigent de grandes banques ou des entreprises ayant pignon sur rue ».

Voilà pourquoi, la CGSP revendique qu'enfin, l'administration fiscale soit dotée des moyens humains, matériels et légaux qui lui permettront de lutter efficacement contre ce fléau. Comme le rappellent les camarades du secteur AMiO *« lorsqu'on veut défendre un état de droit qui respecte les règles démocratiques votées, il*

faut s'en donner les moyens : sans personnel de contrôle, pas de justice fiscale ! »

Si la lutte contre la fraude fiscale est nécessaire, elle n'est pas suffisante et elle doit s'inscrire dans un projet fiscal global dont l'objectif doit être de rendre notre fiscalité plus juste et plus redistributive.

Que l'administration fiscale soit dotée des moyens humains, matériels et légaux qui lui permettront de lutter efficacement contre ce fléau.

Voilà pourquoi l'IRW-CGSP, à l'instar de la FGTB wallonne, revendique une profonde réforme fiscale (voir page suivante) : la réintégration des tranches d'imposition touchant les plus hauts revenus (et supprimées par les contre-réformes fiscales de Didier Reynders), la suppression des intérêts notionnels, la taxation des plus-values boursières, un impôt sur la fortune, la levée du secret bancaire et l'instauration d'une taxe Tobin.

Ce combat est une de nos priorités, car il n'y aura pas de justice sociale sans justice fiscale ! ■

Qu'est-ce que la fraude fiscale ?

La fraude fiscale est le défaut de déclaration de revenu pouvant être la conséquence de plusieurs pratiques. Soit le contribuable choisit délibérément de ne pas déclarer son revenu légal, soit il parvient à un même résultat car il exerce une activité professionnelle dans le secteur souterrain. La fraude fiscale étant difficile à mesurer directement, des estimations de l'économie souterraine sont utilisées. La commission d'enquête parlementaire sur la fraude fiscale définit l'économie souterraine de la façon suivante :

« toutes les activités à la fois productives et légales qui sont délibérément soustraites au regard des pouvoirs publics afin :

- *d'éviter le paiement d'impôts, de taxe sur la valeur ajoutée ou d'autres taxes ;*
- *d'éviter le paiement de cotisation de sécurité sociale ;*
- *de ne pas avoir à respecter certaines normes légales (salaires minima, durée de travail maximale, etc.) ;*
- *de ne pas avoir à se conformer à certaines procédures administratives, par exemple compléter des questionnaires statistiques ou d'autres formulaires administratifs ».*

La fraude fiscale fait partie de l'économie souterraine et l'englobe en majeure partie.

Dans la réalité, les techniques les plus simples (non-déclaration de chiffres d'affaires) côtoient les opérations les plus compliquées (interposition fictive de personnes, circuits financiers fallacieux, paradis fiscaux, etc.).



La FGTB wallonne en congrès

Les 11 et 12 mai 2010, la FGTB wallonne a tenu son Congrès statutaire à Namur. Celui de la FGTB fédérale s'est déroulé du 2 au 4 juin au Heysel à Bruxelles.

La FGTB wallonne : Solidarité à tous les étages

À l'heure où les travailleurs connaissent une crise économique et sociale majeure, le Congrès de l'IW-FGTB a redéfini ses orientations politiques pour les quatre années à venir. Elles ont pour ligne directrice les solidarités, moteur de développement. Celles-ci se déclinent avec les travailleurs wallons, belges et européens, solidarité avec le Sud et avec les générations futures.

Un emploi de qualité pour chacun

Depuis 30 ans, la part des richesses qui revient au monde du travail diminue par rapport à la part que s'approprie le capital. L'emploi est bien entendu une priorité. Mais à l'heure où il n'y a plus suffisamment de travail disponible pour tous et où la croissance économique qui se profile ne s'accompagne pas de création d'emplois, l'IW-FGTB plaide pour une réduction collective du temps de travail, avec maintien du salaire et embauches compensatoires selon une formule négociée secteur par secteur, de manière à garantir à chacun un emploi.

Des services publics forts

La solidarité et la redistribution des richesses passent aussi par les services rendus à la collectivité par les services publics auxquels la FGTB wallonne réaffirme son attachement. Ces services publics doivent dès lors être totalement exclus des logiques marchandes. Ils doivent au contraire voir élargir leur périmètre. Les secteurs libéralisés ou privatisés comme l'éner-

gie, les transports, la Poste, ... doivent être renationalisés.

Une fiscalité juste

L'impôt est nécessaire au financement des services publics mais il doit être progressif et juste. La Belgique demeure un paradis fiscal pour les rentiers. La perception de l'impôt doit donc être revue et corrigée pour que chacun contribue selon ses moyens et que les revenus du capital n'échappent pas à la règle.

C'est pourquoi la FGTB wallonne revendique notamment :

- le rétablissement des taux de 52,5 % et 55 % sur les tranches supérieures de l'impôt ;
- la levée du secret bancaire, un impôt sur la fortune et une taxation des plus-values boursières et des spéculations financières ;
- la suppression des intérêts notionnels et la mise en place d'un impôt des sociétés qui tienne compte du volume d'emplois généré ;
- une harmonisation de la fiscalité au niveau européen.

Une sécurité sociale forte et solidaire

La sécurité sociale soustrait près d'un quart des richesses produites des circuits capitalistes.

Pour l'IW-FGTB, la sécurité sociale doit continuer à reposer sur la solidarité interpersonnelle fédérale mais ne peut être exclusivement supportée par les salaires. Les revenus du capital doivent être mis à contribution.

Le cataclysme boursier qui a éclaté en 2008 a mis en exergue les désastres de la dérégulation et la nécessité de réinstaurer un contrôle strict de l'activité financière. La spéculation financière ne peut continuer à s'exercer impunément au détriment des populations, de l'économie et de la planète! ■

Les 10 priorités de la FGTB fédérale

La FGTB a lancé un appel clair en direction du Gouvernement et a livré ses 10 priorités syndicales.

1. Défendre et concrétiser un projet politique résolument social, qui redistribue les richesses de façon équitable.
2. Maintenir une sécurité sociale, une concertation sociale et un droit du travail forts, au niveau fédéral.
3. Développer un Plan de relance et un nouveau modèle de croissance éco-solidaire, qui crée des emplois de qualité dans des filières d'avenir.
4. Favoriser une meilleure redistribution de l'emploi et des revenus, entre autres par la promotion de la réduction collective du temps de travail, avec embauche compensatoire et maintien du salaire.
5. Garantir des pensions légales décentes et condamner toute initiative visant à retarder le départ à la pension.
6. Défendre des services publics forts et accessibles à tous.
7. Conditionner toute aide publique au maintien et à la création d'emplois et supprimer le système des intérêts notionnels.
8. Lutter contre la fraude fiscale par la levée du secret bancaire fiscal et le renforcement de l'administration fiscale.
9. Supprimer les inégalités salariales entre les femmes et les hommes au travail.
10. Faire la chasse au chômage, pas aux chômeurs.



Dans la foulée du Congrès statutaire de la FGTB qui s'est tenu à Bruxelles les 2, 3 et 4 juin derniers et dans la perspective de la formation du gouvernement, le moment est opportun pour réaffirmer nos positions.

Le 13 juin, les électeurs ont désigné les nouveaux responsables politiques au niveau fédéral pour, en principe, une période de quatre ans. Ils doivent faire face au chaos institutionnel, au moment où des décisions économiques et sociales doivent être prises pour sauver l'emploi, pour renouer avec la croissance et engager ainsi notre économie dans un développement éco-solidaire à la fois juste et durable.

L'exacerbation des tensions communautaires risque de nous détourner des principaux enjeux politiques du moment : les décisions économiques et sociales à prendre pour faire face à la crise profonde que nous connaissons.

Pour la FGTB de Bruxelles, la crise institutionnelle expose le monde du travail à trois types de dangers :

- Tout d'abord, l'unité et les solidarités du travail risquent d'en sortir affaiblies, rongées par des divisions communautaires dommageables pour les rapports de forces économiques et sociaux, alors même que le mouvement syndical est aujourd'hui frontalement confronté aux tenants du capital et de la finance.
- Ensuite, une longue paralysie de la décision politique pourrait bien conduire à un système de non-gouvernance publique, accélérant le processus, aujourd'hui en cours, de démantèlement de l'État social de service public.
- Enfin, le modèle belge de concertation sociale pourrait, à terme, s'ef-

fondrer sur lui-même, dès lors que l'on assisterait à une scission, totale ou partielle, du droit du travail, de la sécurité sociale et des conventions collectives de travail.

Dans une Ville-Région comme Bruxelles, où la dualité sociale est poussée à l'extrême (une population des plus pauvres y côtoie de grandes concentrations de richesses) et qui doit, en outre, faire face à une forte croissance de population dans ses quartiers populaires, les pouvoirs publics ont des missions de service public déterminantes à remplir pour l'avenir. Ils doivent bien sûr les financer avec leurs ressources propres. Mais ils doivent, en outre, assurer un rôle spécifique de capitale belge et européenne. Or, Bruxelles s'est retrouvée, au fil des réformes de l'État, mais plus encore suite à la crise financière et économique, totalement désargentée.



Aujourd'hui, le besoin de refinancement de Bruxelles est estimé par des experts indépendants à minimum 500 millions d'euros par an : six fois moins que la facture des intérêts notionnels, quarante fois moins que la facture de la fraude fiscale ! Il y a là comme une vraie bombe à retardement : la faillite programmée de la Région bruxelloise

constituerait inmanquablement un des points d'effondrement de l'État social dans notre pays.

À l'heure de poser des choix gouvernementaux déterminants pour l'avenir, nous estimons fondamental que les travailleurs et travailleuses bruxellois privilégient :

1. l'unité des travailleurs, de Flandre, de Wallonie et de Bruxelles ;
2. la préservation des solidarités interpersonnelles, au travers d'une sécurité sociale fédérale forte ;
3. la volonté d'un fédéralisme de coopération, fondé sur le respect mutuel et la collaboration entre les différents niveaux de pouvoir ;
4. la mise en œuvre effective d'un refinancement structurel de la Région de Bruxelles-Capitale au service du redéploiement des services publics.

Si l'on examine le programme de la NVA à l'aune de nos revendications, il paraît évident que la lutte sera âpre au cours des mois à venir et nous y sommes prêts.

D'ores et déjà, avec toute la FGTB, nous exigeons clairement des autorités publiques qu'elles mènent des politiques

volontaristes en matière de régulation, d'équité fiscale, de redistribution des richesses, de solidarité et de responsabilité environnementale.

Jean-Pierre Knaepenbergh,
Secrétaire général IRB-BIG

www.cgsp-acod-bru.be

Les travailleurs n'ont pas à payer une crise dont ils sont les premières victimes

Alors qu'une minorité ne cesse de s'enrichir au détriment du plus grand nombre qui lui est de plus en plus précarisé, force est de constater que les recettes autorisées par les instances internationales (BCE, FMI, etc.) pour sortir de la crise sont toujours les mêmes : **plus de rigueur budgétaire, moins d'État et de sécurité sociale...**

Devant ces exigences, la Fédération Syndicale Européenne des Services Publics (dont le Comité Exécutif s'est réuni ces 27 et 28 mai 2010) a adopté la déclaration suivante à l'unanimité.

« Déclaration du Comité Exécutif de la FSESP des 27 et 28 mai 2010, adoptée à l'unanimité



Face à la crise qui frappe depuis 2 ans l'ensemble des pays européens, les syndicats affiliés à la FSESP, réunis en Comité exécutif ces 27 et 28 mai 2010, dénoncent fermement les politiques d'austérité, de rigueur et d'attaques systématiques de l'emploi public et des services publics initiées par nombre de Gouvernements sous la pression des Instances Européennes et du FMI.

Pour nous, une vraie et pérenne sortie de crise passe par une amélioration du pouvoir d'achat, de l'emploi et des investissements publics.

En cela la dépense publique joue un rôle majeur de stimulation et d'entraînement dans un certain nombre de secteurs économiques.

Parallèlement, ces politiques d'austérité réduisent et désorganisent les services publics et frappent donc en priorité les populations les plus en difficulté.

Pour nous les approches dogmatiques et soumises au diktat de la Finance ne feront qu'accroître la crise sociale et économique que nous connaissons. Il nous faut un réel et ambitieux contrat social européen commun pour que l'Europe reprenne sa place dans la régulation mondiale.

C'est par ces voies et par une vraie réflexion sur la fiscalité que nous réglerons dans la durée la dette publique de nos pays.

Le Comité exécutif apporte son soutien à tous les syndicats nationaux qui luttent par des grèves et manifestations pour faire échec à ces politiques de courte vue.

Il soutient également l'initiative de la CES consistant en une action syndicale européenne forte. »

Dès à présent nous vous invitons à participer massivement à la manifestation organisée à Bruxelles par la Confédération Européenne des Syndicats (CES) avec l'aide de la FGTB le 29 septembre prochain.

R. Vansaingele

COMITÉ B

Recrutements sur base des compétences acquises

Même sans diplôme, vous pourrez participer à certaines sélections de recrutement pour autant...

A. - Fonction publique fédérale

Un arrêté royal a récemment été adopté au Comité B.

Il permettra, entre autres, de recruter dans la Fonction publique administrative fédérale des personnes qui bien que n'ayant pas le diplôme requis pour le niveau de l'emploi possèdent bien l'expérience et les compétences essentielles pour occuper cet emploi.

Alors qu'il était déjà possible selon les principes généraux de la Fonction publique de recruter en cas de pénurie sur le marché du travail, des candidats porteurs d'un diplôme d'un niveau inférieur, la nouvelle disposition permettra à des personnes porteuses d'un « certificat de compétences génériques acquises hors diplôme », délivré par Selor, de participer aux épreuves de recrutement comme les porteurs du diplôme requis.

Ce « certificat de compétences génériques acquises hors diplôme »,

qui a une validité de 5 ans depuis sa délivrance, constitue donc le ticket d'entrée pour participer aux sélections proprement dites.

Attention, cette disposition ne s'applique toutefois pas aux titres protégés, où le diplôme requis sera toujours exigé.

Seul le Ministre qui a la Fonction publique dans ses attributions peut prendre la décision de cette dérogation, sur proposition du Ministre compétent.

L'Autorité s'est engagée à négocier avec les syndicats le recours à cette possibilité de recrutements.

B. - Fonctions publiques régionales ou communautaires

Dans la foulée de l'arrêté royal modifiant le statut des agents de l'État, comme l'avait fait remarquer la CGSP, il fallait négocier une modification de l'ARPG (arrêté royal relatif aux principes généraux) afin de prévoir également la possibilité de déroger à la condition de diplôme au recrutement

dans les autres fonctions publiques auxquelles l'ARPG est applicable.

Si au niveau fédéral c'est Selor qui délivre les « certificats de compétences génériques acquises hors diplôme », pour les autres niveaux de pouvoir, ce certificat sera délivré ou reconnu par l'organe que désigne le statut et sa durée de validité sera fixée par le statut.

Des protocoles de collaboration liés à la reconnaissance de certificats délivrés par l'une ou l'autre autorité pourront être conclus, en ce cas, les autorités se sont engagées à en informer les syndicats représentatifs.

Que ce soit au fédéral ou dans les entités fédérées, en cas de recours aux recrutements hors diplôme, l'appel aux candidats fera mention de chaque dérogation.

Au moment où nous rédigeons cet article l'arrêté royal modifiant l'ARPG n'a pas encore été publié.

R. Vansaingele

Accord sectoriel 2009-2010 – État d'avancement

Démission prématurée du Gouvernement fédéral... Accord sectoriel 2009-2010 inachevé...

Comme déjà abordé dans l'article précédent, nous étions en pleine phase d'exécution de l'accord sectoriel 2009-2010 lorsque nous avons appris la démission du Gouvernement fédéral. Dès lors voici venu le temps de faire le point sur l'état d'avancement de cet accord sectoriel.

Les chiffres renvoient à chaque fiche de l'accord sectoriel.

1. - Classes d'âge

Le dossier a été négocié au Comité B en date du 21 avril 2010 soit avant la démission du gouvernement et devrait donc poursuivre son chemin en vue d'une publication au Moniteur belge. L'impact éventuel de la classe d'âge sur l'accession de niveau sera supprimé

pour tous les niveaux dès la publication de l'arrêté royal. Ceci signifie que l'ancienneté pécuniaire sera corrigée le cas échéant, sans effet rétroactif.

2. - Modalités d'accession au niveau A

Les discussions en groupe de travail du Comité B n'étant pas terminées, le dossier n'a pas été finalisé en Comité B.

Les modalités d'accèsion au niveau A restent donc inchangées à savoir pour pouvoir participer à la sélection comparative d'accèsion au niveau A, l'agent du niveau C ou du niveau B doit être en possession de 5 brevets au préalable.

3. - Carrière du niveau B. Uniformisation des échelles de traitement des experts administratifs, techniques et financiers

Ce dossier fait l'objet du même projet d'arrêté royal que pour les classes d'âge, la négociation étant terminée au Comité B, dès publication de l'arrêté royal, les échelles des experts administratifs (BA1 – BA2 et BA3) seront alignées sur les échelles BT/BF.

4. - Permettre le recrutement sur la base de compétences acquises hors diplôme

L'arrêté royal du 15 mars 2010 (MB du 23/03/2010) exécute cette disposition.

Ainsi si vous êtes détenteur d'un certificat de compétences génériques acquises hors diplôme délivré par Selor pour un niveau spécifique, vous pourrez participer aux sélections comparatives pour lesquelles l'appel à candidatures fait référence à cette dérogation de diplôme.

5. - Majoration des primes linguistiques

Les négociations se sont terminées le 24 février, l'arrêté royal est en cours de promulgation. Une première majoration des primes linguistiques interviendra au 1er décembre 2009, une seconde au 1er décembre 2010.

Attention les membres du personnel des services régionaux du Service public Finances, qui sont établis dans la Région de Bruxelles-Capitale, conservent pendant la période comprise entre le 1er décembre 2009 et le 30 novembre 2010, si elle est plus favorable, le béné-

fici de la prime linguistique qui leur avait été octroyée conformément à l'arrêté royal du 16 mai 2003. Ils peuvent durant cette période transitoire s'inscrire auprès de Selor pour passer une nouvelle épreuve afin de bénéficier dès le 1er décembre 2010 des nouvelles primes majorées. En cas d'échec, ils peuvent suivre une formation de mise à niveau auprès de l'IFA et repasser l'épreuve.

6. - Connaissance d'une autre langue

Les discussions en groupe de travail étaient terminées, malheureusement ce dossier n'a pu être négocié en Comité B avant la démission du gouvernement.

7. - Nouvelles étapes vers un treizième mois

Dès 2009, l'allocation de fin d'année des membres du personnel a été majorée par l'arrêté royal du 9 décembre 2009 (MB du 14/12/2009).

8. - Développement durable

L'indemnité pour usage de la bicyclette sur le chemin du travail ou pour les missions de service, sera portée à 0,20 €/km dès le 1er janvier 2010. La négociation sur ce volet a été clôturée le 17 mars 2010 et la promulgation de l'arrêté est en cours.

Malheureusement, le groupe de travail chargé d'examiner les possibilités de promotion de l'usage de la bicyclette ainsi que de toute forme de mobilité plus compatible avec le développement durable n'a pu déposer des conclusions avant la démission du gouvernement.

9. - Simplification du statut

Il était prévu d'élaborer un code intégré de la Fonction publique qui aurait été soumis au Conseil des Ministres fin 2010, la démission prématurée du gouvernement en a décidé autrement.

10. - Analyse en matière de restaurants d'entreprise – services sociaux et chèques-repas

Une analyse approfondie de l'ensemble des avantages sociaux octroyés et des différents modes de gestion des services sociaux et des restaurants d'entreprise était envisagée dans l'optique d'une gestion uniforme dans le futur, ici également la démission prématurée du gouvernement renvoie ce dossier à la prochaine législature.

11. - Assurance hospitalisation

Depuis 2010, pour les membres du personnel en activité, l'intervention des autorités dans le coût de l'assurance s'élève à 75 %.

12. - Télétravail

Ce dossier bien que n'ayant pas pu être finalisé, sera soumis au futur ministre de la Fonction publique afin de poursuivre les négociations.

13. - Projet pilote : pondération de fonctions dans les niveaux B, C et D

Le travail n'était pas terminé avant la démission du gouvernement.

14. - Adaptation de la réglementation sur les congés

Le projet d'arrêté royal n'a pu être soumis au Comité B avant la démission du gouvernement, mais le projet sera soumis au futur ministre de la Fonction publique qui décidera de la suite à y réserver.

15. - Situation des contractuels

- Uniformisation de certains congés en faveur des contractuels.

Le projet d'arrêté royal n'a pu être soumis au Comité B avant la démission du gouvernement. Toutefois il sera soumis au futur ministre de la Fonction publique qui décidera de la suite à y réserver.

■ Réflexion sur la carrière des contractuels.

Le dossier était toujours à l'étude au sein d'un groupe de travail « Autorités » et n'a pu aboutir avant la démission du gouvernement.

16. - Les nouvelles carrières

Aucun accord en groupe de travail n'avait pu être trouvé avant la démission du gouvernement.

17. - Clarifier la réglementation relative aux dispenses de service et aux congés de formation

Une partie de l'accord sectoriel a été exécuté par la circulaire n° 601 du 13 janvier 2010 qui fixe les dispenses de service pour les années 2010 et 2011.

D'autres dispositions étaient envisagées dans le projet d'arrêté royal qui aurait exécuté les fiches 14 (adaptation de la réglementation sur les congés) et 15 (uniformisation de certains congés en faveur des contractuels), ce dossier

n'a pu être finalisé mais sera soumis pour suite utile au futur ministre.

18. - Bien-être

Ce dossier était toujours au stade du groupe de travail lors de la démission du gouvernement et n'a donc pu être exécuté.

EN CONCLUSION: l'accord sectoriel 2009-2010 signé en septembre 2009 n'a pu, faute de temps, qu'être partiellement exécuté!

R. Vansaingele

Commission d'accompagnement pour le recrutement de personnes avec un handicap (CARPH)

Tout savoir sur la CARPH.

1. - Qu'est-ce qui est à l'origine de la création de la Commission ?

Une directive européenne.

Ce qui explique pourquoi le Ministre de la Fonction publique d'alors, Christian Dupont, avait pris l'initiative de créer une commission d'accompagnement dont la tâche serait de veiller au respect de l'obligation de recrutement de personnes avec un handicap. La Commission d'accompagnement a finalement été créée par l'AR du 05/03/2007.

La première réunion de cette Commission d'accompagnement a eu lieu le 16/02/2009 sous la houlette du Ministre Steve Vanackere, auquel a succédé la Ministre Inge Vervotte.

2. - Pourquoi la CGSP/AMiO est-elle impliquée dans cette Commission d'accompagnement ?

La lutte contre la discrimination sur le marché du travail est un défi important pour le syndicat. Nous nous engageons à réfléchir de manière permanente et à mener des actions pour l'égalité de traitement et pour des droits au travail

les mêmes pour tous. La diversité doit obtenir une place à part entière au sein de la Fonction publique.

3. - Comment la Commission est-elle composée? Quelle est sa tâche?

La CARPH comprend de manière paritaire des représentants de l'Autorité, des représentants des syndicats et deux experts.

La CGSP a désigné trois femmes pour la représenter au sein de cette Commission:

- Marie-José Wellens,
- Betty Bracke,
- Caroline Denayer.

Ce qui fait que nos représentantes sont assurément garantes de la dimension du genre.

La Commission a pour tâche (définie à l'article 4 de l'arrêté) de faire rapport au gouvernement sur la situation de l'emploi des personnes handicapées au sein de la Fonction publique fédérale et de conseiller le gouvernement sur la politique à mener en la matière. La Commission évalue les efforts fournis par les départements pour atteindre

l'objectif de 3 % de collaborateurs ayant un handicap.

4. - Pourquoi n'avons-nous jusqu'à présent rien entendu concernant les activités de la CARPH?

La Commission a consacré l'année dernière quelques réunions intensives à la confection d'un règlement d'ordre intérieur devant lui permettre d'assumer sa tâche principale. La Commission a entre-temps réalisé un inventaire des travailleurs ayant un handicap au sein de la Fonction publique fédérale et met actuellement la dernière main au premier rapport annuel qui sera transmis au Ministre compétent et aux départements et services publics fédéraux concernés.

Le rapport annuel et les recommandations de la CARPH peuvent être demandés au Secrétariat du Secteur AMiO (ministers@cgsp.be) ou être téléchargés via Fed-Web. (http://www.fedweb.belgium.be/fr/publications/broch_po_bcaph.jsp).

*M-J Wellens,
Présidente fédérale CGSP/AMiO et
Vice-Présidente de la CARPH*

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE – MILITAIRES

La Défense et les affaires courantes...

Si les gagnants et les grands perdants des élections du 13 juin 2010 sont connus, on ne peut pas dire qu'il en sera de même dans un avenir proche pour l'attribution des postes ministériels. En attendant, nous sommes en « affaires courantes » et nous devons nous contenter du ministre De Crem durant cette période.

La définition d'« affaires courantes » n'est pas la même suivant le ministre auquel on s'adresse. Certains se contentent d'assumer leurs tâches administratives quotidiennes, sans balancer sur la table de nouvelles idées. D'autres, par contre, se réveillent et font comme si c'était leur premier jour de travail... Inutile de vous dire dans quelle catégorie se situe Pieter De Crem.

L'explication vient probablement du fait que notre ministre démissionnaire a probablement retrouvé dans ses armoires des dossiers urgents qui datent de fin 2007... Évidemment, on ne peut pas partir en voyage toutes les semaines les mains dans les poches sans devoir rattraper un jour le temps perdu. C'est comme pour les examens de fin d'année. Compter faire 100 % aux examens est un pari risqué pour celui qui a brossé toute l'année...

Pourtant, le 28 avril dernier, après que le gouvernement ait présenté sa démission, le ministre De Crem convoquait un Comité de négociation pour discuter du passage d'une centaine de militaires vers le Corps opérationnel de la Police. Le SPF Intérieur étant également impliqué dans ce dossier, il fallait que la ministre Turtelboom négocie aussi avec les syndicats de la Police. Cette dernière a estimé que ce dossier ne pouvait se traiter dans le cadre des « affaires courantes » et a décidé de suspendre les négociations. Pas de chance.

Le 31 mai, notre ministre convoquait à nouveau le Comité de négociation. Affaires courantes ou non, il souhaitait soumettre à la négociation des modifications à apporter à pas moins de vingt lois différentes et à plus d'une trentaine d'arrêtés royaux. C'était comme si un vent de panique soufflait sur le Cabinet. Étant donné que la plupart de ces dossiers ne relèvent pas uniquement de la compétence du ministre de la Défense, mais qu'ils requièrent également l'aval d'autres ministres, les syndicats ont décidé qu'ils resteront en l'état jusqu'à l'avènement d'un nouveau gouvernement. Pas de chance.



Le 2 juin, Pieter De Crem rappelait les organisations syndicales à la table des négociations. Nous commençons à croire qu'on allait lui manquer. En fait, c'était pour discuter d'un avant-projet de loi destiné à étendre la notion d'« octroi du titre honorifique de vétéran à certains membres du personnel du Département de la Défense nationale » à ceux qui décèderaient en opérations. Après une vive protestation des organisations syndicales, belote, rebelote... et dix de der, l'Autorité a décidé de retirer les points de l'ordre du jour. Pas de chance.

Ensuite, ce fut les élections. Comme vous le savez, les électeurs du nord comme du sud du pays ont bien mélangé les cartes. Depuis, nous n'avons plus été invités par le ministre De Crem. C'est bête, nous aurions pu discuter des résultats du CD&V... Pas de chance!

P. Descy

ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES FÉDÉRAUX

Le sous-secteur des « Établissements scientifiques fédéraux » a fait le topo!

Le mardi 25 mai nous avons rencontré Monsieur Philippe Mettens, Président du Comité de Direction de la Politique Scientifique Fédérale. Cet entretien portait sur divers points.

■ Au mois de décembre 2009, le Musée de la Porte de Hal a été victime d'une attaque à main armée mais par chance avec un dénouement heureux. En effet, il n'y a pas eu d'agents blessés ou tués contrai-

nement à ce qui s'est déroulé récemment au Palais de Justice de paix à Bruxelles. Comble de l'histoire Monsieur Mettens n'a même pas été mis au courant par la direction de cet incident grave!

Nous avons rapidement démarré notre propre enquête sur la sécurité existante autour des différentes caisses dans les établissements scientifiques, y compris celles qui ne font pas partie du SPP Politique Scientifique.

Nous avons remis à Monsieur Mettens un exemplaire de notre dossier bien détaillé en demandant qu'on attaque immédiatement ce problème.

La CGSP-AMiO a communiqué, par la même occasion, ses priorités à ce sujet!

- Nous avons abordé le problème de la staturisation des gardiens de patrimoine, ce dernier fait partie de l'État. Nous avons l'impression que notre revendication, d'assurer la surveillance de ce patrimoine par des agents statutaires, n'est pas tombée dans l'oreille d'un sourd.

- En ce qui concerne les prestations exceptionnelles, il a pris note de notre demande d'une compensation de 150 % pour le samedi et de 200 % pour le dimanche et les jours fériés, des régimes plus favorables restant d'application.

- Nous avons longuement discuté de la problématique du règlement de travail dans les différents établissements. On pourra réfléchir à un socle commun, ce qui n'empêche cependant pas de penser, en local, à quelques spécificités propres pour certains de ces établissements.

- S'il n'était pas au courant au sujet de l'attaque décrite ci-dessus, il l'était par contre parfaitement en ce qui concerne la direction de la Bibliothèque Royale qui réclamait le remboursement de 10 € à trois caissières, soit 3 € à chacune!

Où allons-nous? Nous trouvons cela honteux de la part de la direction.

La CGSP exige qu'on règle immé-

diatement le problème de responsabilité des caissières!

- Un autre point concerne notre personnel en mission à l'étranger et notamment dans des pays où le danger attend derrière chaque arbre ou rocher. Force est de constater que leur sécurité, leur protection sur le terrain, leur assurance, pour ne pas parler de leur rapatriement en cas d'urgence sont loin d'être réglés.

Nous proposons:

- d'établir des contacts communs avec le SPF Affaires étrangères,
- de disposer de balises d'appel d'urgence avec un dispatching fonctionnant 24/24h et ceci pendant toute l'année. Ce point a bien retenu l'attention de Monsieur Mettens.

- L'arrêté royal qui fixe le statut pécuniaire du personnel scientifique contractuel n'a toujours pas été publié.

Explication de Monsieur Mettens: l'arrêté est revenu du Palais royal car le Cabinet de la ministre l'avait envoyé de manière incomplète!

Le jour même, la CGSP-AMiO a interpellé la Ministre à ce sujet. Par un courrier datant du 8 juin, elle nous a précisé qu'elle avait fait le nécessaire afin que l'arrêté soit signé par le roi le 2 juin dernier.

Prochainement donc le personnel scientifique contractuel devrait enfin toucher ce qui lui est dû. Ainsi se termine un long combat.

- Nous enregistrons à gauche et à droite régulièrement des problèmes, relatifs à la non-exécution de travaux, que certaines directions rencontrent avec la Régie des Bâtiments. Fréquemment ces directions demandent de l'aide aux organisations syndicales. Bien que ce ne soit pas notre rôle d'intervenir dans ce type de problème, la sécurité et le bien-être du personnel nous tiennent par

contre très à cœur. Nous n'avons pas hésité à informer à ce sujet Monsieur Mettens, qui ne semblait pas être au courant de la situation sur le terrain. Nous suivrons de tout près l'évolution de ces dossiers.

- Nous lui avons également fait part de la crainte fondée qui s'installe parmi les membres du personnel dans certaines de nos institutions (entre autres à Tervuren et Meise), en vue d'une prochaine réforme de l'État. Monsieur Mettens en a pris bonne note car le risque est réel!

Nous sommes là pour protéger et défendre les intérêts du personnel concerné et pour garantir avant tout leur emploi!

*Eric Warner
et Jean-Pierre Van Austrève*



SPF JUSTICE

Le respect de la vie

Certains cyniques vous dirons que « la vie ne vaut rien » et nous démocrates nous disons « rien ne vaut la vie ».

Perdre sa vie en travaillant est malheureusement, et malgré toutes les précautions prises, quelquefois la triste réalité de travailleurs effectuant des activités dangereuses.

Le Secteur public n'échappe pas à cette triste réalité et nous pensons particulièrement aux métiers à risques tels que les agents pénitentiaires, les pompiers, les policiers ou les militaires.

Mais lorsque des employés travaillant au Service de la Justice (quelle que soit la fonction exercée) sont brutalement abattu par un justiciable, nous ne pouvons accepter et rester sans réaction devant cette triste et pénible évidence.

Un Palais de justice se doit d'être accessible aux citoyens et la justice doit être rendue publiquement. Mais cela n'empêche pas que des mesures de sécurité doivent être prises afin que le travail des magistrats et du personnel s'exécute dans les meilleures conditions possibles.

Hélas nous sommes loin du compte et depuis des années la CGSP dénonce, au sein des instances de concertation, le manque de moyens, les conditions de travail difficiles et l'absence de sécurité régnant dans de nombreux bâtiments judiciaires.

Souvent il faut un événement dramatique pour qu'une réelle prise de conscience soit de mise et que des dispositions adéquates soient mises en œuvre pour assurer cette sécurité que les organisations syndicales réclament à cor et à cri.

Deux vies perdues, des familles brisées par la douleur, des collègues traumatisés voilà le résultat du geste inconsidéré d'un homme qui s'estime lésé par une décision de justice.

Jamais nous n'accepterons, en aucune circonstance, que l'on s'enprenne à l'intégrité physique des travailleurs et nous demandons aux autorités responsables de prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour éviter le renouvellement de telles situations.

Dans l'immédiat nos pensées vont aux proches des malheureuses victimes à qui nous présentons nos sincères condoléances.

M. Jacobs

LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

LE SECTEUR XVII

Attention le vase va déborder...

De crise en restriction budgétaire, de plan financier en stratégie économique, les politiques réinventent chaque fois la même solution-miracle: la réduction du personnel de la Fonction publique. C'est ainsi que depuis des années, à la Communauté française, on comprime, on dégraisse, on « (pr) omet » de remplacer deux départs définitifs sur trois.

À l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement (AGPE),

les agents en ont marre! Illusoire d'espérer le remplacement d'un collègue, même indisponible pour une longue durée.

Le travail laissé par les absents doit être effectué, c'est un fait.

Chaque mois, les enseignants attendent leur traitement, c'est tout à fait normal. Le personnel de l'Administration est donc sollicité pour suppléer aux absences, le travail est redistribué

au petit bonheur, au sein du service sur cinq ou 10 têtes.

« Débrouillez-vous, organisez-vous, trouvez-vous une baguette magique... et attention à votre contrat, à vos fonctions supérieures. N'oubliez pas votre évaluation statutaire le mois prochain! ».

Si le volume du personnel diminue désespérément, en revanche, le volume de travail augmente inexorablement. La volonté de l'Autorité

est d'atteindre des méthodes de gestion plus modernes. Cette gestion requiert des interventions plus nombreuses et plus techniques.

Il serait normal que les nouvelles politiques, les plans et « stratégies » fassent l'objet de nouveaux moyens humains. Eh bien NON, l'AGPE compte sur des miracles!

Trop, c'est trop!

Jusqu'il y a peu, l'esprit d'équipe et le sens professionnel des agents suppléaient à pas mal de dysfonctionnements. Mais à force d'attendre des effectifs promis et jamais envoyés, la motivation s'érode.

Trop, c'est trop!

Accomplir son travail dans toutes les règles de l'art est devenu une mission impossible et les agents n'aiment plus leur boulot parce qu'il faut le bâcler!

Et encore quelques gouttes pour faire

Les agents en ont marre!

La coupe est pleine!

Ça va vous sauter

à la figure!

Pourtant la CGSP

vous aura prévenu.

quelques mois pour certains agents (décembre 2010), mais ne demandez pas où.

déborder le vase: l'ambitieuse AGPE va regrouper ses agents dans de nouvelles implantations. C'est pour dans

Personne ne répondra: ce sera Bruxelles ou...Namur, Mons ou... Charleroi.

Avec ça, chers agents, débrouillez-vous pour inscrire vos enfants dans une école en septembre! Et ne comptez pas sur des déménageurs pour faire vos caisses de dossiers et...celles des absents!

M. Jacobs

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 /** Actualités • Dans nos régionales
- 3 /** Édito • La CGSP dit au PS :
« tout reste à faire »
- 4 /** Dossier • 20 milliards de perdus ...
pas pour tout le monde !
- 7 /** Analyse • La FGTB wallonne en congrès
- 8 /** IRB • Suite au congrès de la FGTB...

Internet : www.irw-cgsp.be

Infos AMiO

- 9 /** Édito • Travailleurs et crise
- 10 /** Fédéral • Comité B
- Recrutements et compétences
- Accord sectoriel
- 12 /** Fédéral • Comité B
- CARPH
- 13 /** Fédéral • Défense – militaires
- « Affaires courantes »
- 13 /** Fédéral • Éts scientifiques
- « Entrevue avec P. Mettens »
- 15 /** Fédéral • SPF Justice
- « Respect de la vie »
- 15 /** Communauté française • Secteur XVII
- « Le vase va déborder... »



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Francis Wégimont - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11